

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 mai 2022 en vue de l'ouverture de trois crédits (délibérations I à III) pour un montant total brut de 35 249 500 francs et de 34 935 500 francs net, recettes déduites, soit:

- Délibération I: 34 861 000 francs brut destinés à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du centre funéraire de Saint-Georges, sis au 13, chemin de la Bâtie, parcelle N° 3326, feuille N° 93 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, dont à déduire une subvention de 250 000 francs du Fonds énergie des collectivités publiques ainsi qu'une subvention de 64 000 francs de la part de Pronovo, organisme mandaté par la Confédération pour la gestion et l'encouragement à la production d'électricité photovoltaïque nationale, pour la construction d'une centrale photovoltaïque, soit 34 547 000 francs net;**
- Délibération II: 320 100 francs destinés à l'acquisition d'équipements d'exploitation et de mobilier de bureau pour les locaux du centre funéraire de Saint-Georges, sis au 13, chemin de la Bâtie;**
- Délibération III: 68 400 francs destinés aux supports visuels d'affichage pour les espaces accessibles au public du centre funéraire de Saint-Georges, sis au 13, chemin de la Bâtie, ainsi que les supports informatiques et licences y relatifs.**

16 mars 2023

Rapport de M^{me} Amanda Ojalvo.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 27 juin 2022. La commission l'a étudiée lors de ses séances du 23 novembre et du 7 décembre 2022 sous la présidence de M. Timothée Fontolliet. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Camelia Benelkaid, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 34 861 000 francs, destiné à la rénovation de l’enveloppe et des installations techniques du centre funéraire de Saint-Georges, sis au 13, chemin de la Bâtie, parcelle N° 3326, feuille N° 93 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, dont à déduire une subvention de 250 000 francs du Fonds énergie des collectivités publiques ainsi qu’une subvention de 64 000 francs de la part de Pronovo, organisme mandaté par la Confédération pour la gestion et l’encouragement à la production d’électricité photovoltaïque nationale, pour la construction d’une centrale photovoltaïque, soit 34 547 000 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 34 861 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l’article premier, à laquelle il convient d’ajouter le crédit d’étude de 1 077 000 francs voté le 11 septembre 2018 (PR-1288/2, PFI N° 084.005.09), soit un total de 35 624 000 francs, sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2054.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 320 100 francs, destiné à l’acquisition d’équipements d’exploitation et de mobilier de bureau pour les locaux du centre funéraire de Saint-Georges, sis au 13, chemin de la Bâtie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 320 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2032.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 68 400 francs, destiné aux supports visuels d'affichage pour les espaces accessibles au public du centre funéraire de Saint-Georges, sis au 13, chemin de la Bâtie, ainsi que les supports informatiques et licences y relatifs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 68 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2028.

Séance du 23 novembre 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M. Philippe Meylan, directeur du Patrimoine bâti, ainsi que MM. Christian Pesch, adjoint de direction, André Salvador, architecte, et M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie.

Ainsi que de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée par M^{me} Anne Humbert-Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire

M^{me} Perler informe la commission des travaux et des constructions qu'ils sont nombreux et nombreuses pour présenter tous les aspects techniques de cette proposition, donc elle suggère de faire un rapide tour de table avant de pour-

suivre. Elle rappelle que le centre funéraire de Saint-Georges est l'unique centre funéraire du canton de Genève mais il a été constaté que l'accueil ne correspondait plus aux besoins d'aujourd'hui par rapport aux familles. Il s'agit aussi d'un patrimoine conservé qu'elle ne compte pas détruire et reconstruire car elle vise la conservation de ce patrimoine. L'enjeu principal, ce sont les fours qui sont vieillissants. Ces fours sont aussi électriques, ce qui pose un problème car ils ne trouvent plus d'entreprise pour leur entretien, ce qui complique sensiblement le fonctionnement du centre funéraire. Ces fours électriques ont donc tendance à disparaître au profit de fours qui utilisent du gaz. Comme déjà mentionné, le bâtiment est vieillissant, donc il a besoin d'être rénové mais il faut surtout prendre en compte des questions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, sans oublier qu'il y a également lieu de donner une meilleure accessibilité et plus de confort et d'intimité pour les familles.

Durant les travaux, et étant donné qu'il s'agit du seul centre funéraire du canton, il y aura une sorte de village funéraire qui sera installé aux abords du centre funéraire pendant la rénovation avec un planning qui sera expliqué plus avant pour arriver à réaliser ces travaux avec le moins de nuisances possible pour les familles, qui sont amenées à fréquenter ce centre funéraire, et les équipes qui y travaillent.

M^{me} Kitsos rappelle que ce crématoire est le plus ancien de Suisse romande étant donné qu'il date de 1902, et les lignes de fours datent des années 70, donc il s'agit d'une véritable passoire énergétique. Il y a dans ce cas un défi en matière de transition écologique pour effectuer rapidement cette rénovation. Comme l'a soulevé M^{me} Perler, il y a également un défi au niveau des familles, notamment lors de leur prise en charge étant donné qu'elles se croisent, donc il n'y a pas d'intimité. Elle ajoute qu'il y a aussi un souci au niveau de l'insonorisation qui n'est pas au point au niveau technologique.

Concernant l'évolution des rituels, 85% des défunts veulent être incinérés, ce qui n'était pas du tout le cas par le passé avec des pourcentages plus élevés en faveur de l'inhumation. Il est donc essentiel de rénover ces fours et elle rappelle que le coût généré par la gestion des pannes de ces fours s'élève à 385 000 francs par an, ce qui est conséquent. Elle ajoute qu'ils ont parfois été dans des situations très à risque car il n'est pas possible d'effectuer plus de 18 incinérations par jour, ce qui paraît suffisant en temps normal, mais pas durant le Covid car le personnel a dû travailler 7j/7 en utilisant la morgue des HUG en plus de celle du Service des pompes funèbres. Sans oublier que le service de maintenance est situé en Allemagne, ce qui signifie qu'il n'est pas possible pour ce dernier de se rendre sur les lieux à n'importe quel moment. Enfin, elle rappelle que le personnel du Service des pompes funèbres est exposé à des risques psychosociaux importants, signifiant que cette rénovation les aidera grandement à améliorer leurs conditions de travail.

M. Meylan passe à la présentation et précise qu'elle sera technique, ce qui explique la présence d'un certain nombre de spécialistes autour de la table.

Trois délibérations sont résumées ici, avec une première de 34 500 000 francs destinée à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du centre funéraire de Saint-Georges.

La 2^e délibération s'élevant à 320 100 francs concerne l'acquisition d'équipements d'exploitation et de mobilier de bureau. Enfin, la 3^e délibération s'élevant à 68 400 francs est destinée aux supports visuels d'affichage pour les espaces accessibles au public ainsi que les supports informatiques et licences y relatifs. Il laisse ensuite la parole à M^{me} Humbert-Droz.

Introduction

M^{me} Humbert-Droz rappelle qu'il s'agit du seul crématoire du canton avec 45 ans d'activité et un fonctionnement tous les jours de l'année, y compris la nuit, pour des levées de corps à domicile. Il est dans ce sens nécessaire d'avoir des installations techniques qui fonctionnent et qui soient fiables.

Elle rappelle également qu'ils ont plus de 3000 défunts par année et que le nombre de décès va augmenter selon une projection de l'Office cantonal de la statistique qui date de 2016. Effectivement, il y aurait potentiellement plus de 38% de décès supplémentaires d'ici à 2040. Ils ont également deux salles de cérémonies (aussi appelées chapelles) qui peuvent accueillir jusqu'à 10 cérémonies par jour.

Les chiffres de 2018-2019 révèlent une moyenne de 70 000 visiteurs par an, visiteurs qui assistent à des cérémonies funéraires, sans parler des défunts.

Concernant l'historique, elle rappelle que le centre a été inauguré en 1974 mais que les trois lignes de fours n'ont pas été construites en même temps et ont été inaugurées en 1979 sauf erreur. Il y a ensuite eu un audit des installations techniques en 2003, ce qui signifie qu'ils se questionnaient déjà sur le devenir de ce centre funéraire. En 2008, ils ont eu l'obligation de mettre en place des normes concernant le traitement des fumées pour répondre à l'ordonnance sur l'air. Dès 2009, certains lieux deviennent vétustes et commencent à poser problème. Entre 2009 et 2011, les chambres mortuaires commencent elles aussi à poser problème avant le vote du premier crédit d'étude en 2012. Ce crédit sera repris en 2016 pour redéfinir les besoins qui avaient évolué ou simplement pas pris en compte. Enfin, le nouveau crédit d'étude a été déposé en 2018.

Concernant la situation actuelle, elle rappelle qu'ils rencontrent une problématique avec la prise en charge des défunts car ils n'ont qu'une salle de soin alors qu'ils doivent gérer 8 à 10 défunts par jour. Ils ont donc un besoin de salles supplémentaires pour mieux prendre en charge ces derniers.

Elle rappelle également qu'ils ont 20 cellules réfrigérées où ils conservent les défunts en attendant de connaître les souhaits de la famille et de savoir si le défunt sera mis dans une chambre. Ces cellules réfrigérées sont extrêmement vétustes et ne peuvent accueillir qu'un seul défunt. L'objectif est donc de pouvoir mettre des étagères afin d'y accueillir trois défunts et de tripler la capacité de conservation de ces derniers. Les chambres mortuaires ont été créées en rez inférieur avec très peu de lumière directe qui arrive, ce qui rend l'espace assez sombre. Elle passe ensuite à la problématique de la chapelle C qui a été aménagée pour recevoir des cérémonies dans l'intimité et qui n'a actuellement pas d'apport de lumière naturelle. Cette chapelle sera donc remplacée par un nouveau lieu de cérémonie dans l'espace de la salle d'attente du hall d'accueil.

Elle rappelle enfin les problèmes d'accès aux fours crématoires puisqu'ils ont été construits en rez inférieur, donc sans accès direct pour le personnel, qui travaille dans des conditions très difficiles et complètement hors normes aujourd'hui. *In fine*, il y a également une évolution dans le personnel avec 3% de personnel féminin qui n'a jamais eu de vestiaires prévus, ce qu'il va aussi falloir modifier.

Description de l'ouvrage

M. Meylan poursuit en disant que le bâtiment est composé de quatre niveaux: un rez supérieur, un rez inférieur et deux niveaux de sous-sol. Le rez supérieur contient un hall d'accueil du public, deux salles de cérémonies, des bureaux ainsi que des locaux de service de l'administration. Le rez inférieur contient de nouveau un hall d'accueil, une chambre mortuaire, des locaux de services dédiés à la conservation et préparation des défunts ainsi que trois fours de crémation. Enfin, les deux sous-sols contiennent des locaux techniques et des installations liées à la filtration des fumées durant les crémations.

Projet

Il passe ensuite au plan général du projet en montrant à quoi ressemble ce système d'alvéoles en nid d'abeilles avec sept éléments positionnés autour d'un élément central. Le centre funéraire provisoire sera installé à proximité car ils vont devoir utiliser les fours existants durant le chantier en aménageant un parcours qui soit sécurisé pour le personnel et qui passera du centre funéraire provisoire aux fours crématoires, et ce durant toute la durée du chantier. Les fours actuels seront remplacés un par un en basculant de l'électricité au gaz.

Exposé des motifs

M. Meylan rappelle que le centre funéraire a été construit de 1973 à 1976 et n'a jamais été rénové à ce jour. Il est vétuste et nécessite un assainissement technique et organisationnel.

Il faudra passer d'un système électrique à un système à gaz, tout en améliorant l'accueil des familles et des amis qui viennent. Il faudra aussi améliorer le flux de personnes pour qu'elles n'aient pas à se croiser ainsi que la centralisation et modernisation des moyens de travail avec la mise en place d'espaces de stockage.

Programme

M. Meylan rappelle qu'au niveau technique, il faudra remplacer et mettre en conformité les installations, réaménager les espaces d'accueil, installer un ascenseur car les rampes existantes ne répondent pas aux normes actuelles en matière d'accessibilité, créer un escalier extérieur de manière à faire en sorte que les flux ne se croisent plus, et enfin réaménager tous les espaces techniques.

Projet – façade ouest

M. Meylan montre le projet de cette façade en les informant qu'il s'agit de la façade principale du bâtiment, avec la future cage d'ascenseur central qui prend sa place entre les escaliers montant au rez supérieur et ceux qui descendent au rez inférieur. Il y montre aussi les deux projets d'escaliers qui permettront de sortir des deux salles de cérémonies existantes de façon à ne pas se croiser.

Programme – descriptif des travaux

M. Meylan les informe qu'il faudra remplacer les trois fours électriques par trois nouveaux fours fonctionnant au gaz. Il faudra ensuite réaménager les chambres mortuaires en mettant des espaces plus généreux à disposition. Enfin, ils travailleront sur un projet artistique en lien avec la lumière, sur l'acoustique dans les chapelles et lieux publics, sur l'amélioration de l'isolation thermique dans la mesure du possible étant donné que le bâtiment ne peut pas être isolé par l'extérieur, ainsi que sur des aménagements extérieurs.

Projet – rez-de-chaussée supérieur

M. Meylan décrit le plan et les informe que tout ce qui est en rouge sera nouveau.

Projet – rez-de-chaussée inférieur

M. Meylan les informe qu’il y a beaucoup plus de nouveautés, notamment un troisième espace de cérémonie alimenté par de la lumière naturelle.

Programme – installations techniques

M^{me} Cerda ajoute que la dimension énergétique et technique est importante. Cependant, cela reste fragile car tous ces équipements sont en fin de vie et les services ont dû intervenir à plusieurs reprises en urgence pour maintenir l’exploitation, que ce soit sur la partie frigorifique ou les chaudières. En effet, les services ont dû anticiper le changement de chaudière avec un passage au gaz en 2020. Cet état de fragilité les oblige aujourd’hui à intervenir de manière massive pour remettre à niveau ces installations, les sécuriser et les emmener vers le XXI^e siècle en faisant leur transition énergétique.

Du point de vue des installations, ces dernières seront totalement refaites comme les installations de chauffage, de froid et de ventilation. Les rejets de chaleur des fours seront valorisés mais ils comptent également travailler la performance énergétique tout en faisant en sorte que ce bâtiment soit énergétiquement performant en allant vers le 100% renouvelable.

Revenant aux rejets de chaleur des nouveaux fours, ces derniers seront valorisés et permettront de fournir le site en chaleur. Ensuite, les installations de production de froid de ventilation seront remises à niveau et le système de ventilation sera à haute performance énergétique avec de la récupération de chaleur sur l’air extrait.

Projet – centre provisoire et toitures

M^{me} Cerda poursuit en disant que les toitures seront équipées de panneaux photovoltaïques et quatre d’entre elles seront équipées pour une centrale qui fera au total plus de 1000 m² et qui permettra de couvrir une partie importante des besoins.

Conception énergétique – rénovation des installations techniques et de l’enveloppe du bâtiment

M^{me} Cerda poursuit son exposé en disant que les travaux permettront au centre funéraire d’être alimenté pour ses besoins futurs en chaleur à 80% par des énergies renouvelables. Cette énergie sera produite sur place par le site, ce qui est assez remarquable et rare d’avoir une interconnexion entre un système industriel et les usages du bâtiment. Elle ajoute qu’ils sont actuellement à un taux de

100% en énergie fossile, qui sera fortement réduite comme elle l'a déjà dit pour atteindre un taux résiduel de 20% qui sera assuré par du gaz. En ce qui concerne la centrale photovoltaïque, ce sera une production appréciable qui permettra de produire l'équivalent de 40% des besoins globaux du site, sachant que le centre funéraire fait partie des grands consommateurs d'électricité de la Ville de Genève. L'électricité produite en toiture sera autoconsommée à hauteur de 70%. Il est également question de réductions d'émissions conséquentes en matière d'émissions de CO₂ et de réductions de polluants dans l'atmosphère, du fait de la suppression de la combustion pour une grande partie des besoins de chaleur.

Données complémentaires

M. Meylan les informe ensuite qu'ils ont à leur disposition les tableaux financiers sur lesquels ils reviendront durant les questions. Il annonce que l'autorisation a été octroyée, et que le chantier devrait durer deux ans au moins avec une exploitation planifiée à fin 2025 si tout se passe bien.

Questions des commissaires

Un commissaire les remercie pour leur présentation très claire. Cependant, il a été surpris d'apprendre que c'était le seul centre funéraire du canton et demande donc pourquoi. Ensuite, il observe dans les tableaux qu'il y a deux subventions respectives de 64 000 et 250 000 francs et se demande pourquoi il n'y a pas une participation supplémentaire du Canton ou au moins de l'Association des communes genevoises.

Concernant les subventions, M^{me} Perler répond que l'ACG pourrait être une piste mais elle ne sait pas si elle a été explorée par rapport à cette situation spécifique.

M^{me} Humbert-Droz ajoute que dans toute la Suisse, les crématoires sont soit aux mains des communes, soit dans des mains privées. Aucun canton en Suisse n'est propriétaire d'un crématoire.

M^{me} Kitsos ajoute que beaucoup de projets sont réalisés par la Ville de Genève, projets auxquels ne participent pas les autres communes. Concernant les tarifs, ils ont tout de même effectué des changements en accordant une gratuité pour les communiers, contrairement aux personnes qui habitent sur d'autres communes et pour lesquelles il existe des tarifs mis en place.

Un commissaire ne parlait pas de ce sujet mais plutôt du projet de rénovation pour lequel il était étonné de ne pas trouver plus de subventions.

M^{me} Perler répond que c'est en effet une voie à explorer.

Un commissaire demande ensuite si un projet est prévu pour le traitement des fumées.

M. Meylan répond par l'affirmative. Il s'agit en effet d'un système très complexe de filtration, surveillé, entretenu et changé très régulièrement. Il ajoute qu'ils sont supervisés par le SABRA au niveau cantonal, qui est le service compétent en matière de pollution.

Un commissaire demande ensuite s'il s'agira de filtres à air ou eau.

M. Meylan informe qu'il s'agit d'un cumul de filtres secs.

M^{me} Cerda complète en disant qu'il y a deux fonctions au niveau des fumées: le traitement des fumées pour stopper les particules qui est un traitement de filtration, ainsi que la récupération de chaleur puisque les fumées sortent à haute température. Ces fumées seront donc refroidies et ressorties à l'extérieur à température froide.

Un commissaire demande s'ils filtreront cela avec un peu d'eau.

M^{me} Cerda répond que le système de filtration ne changera pas en tant que tel mais ils mettront en place un échangeur capable de récupérer l'air chaud.

Un commissaire demande ensuite quel est le degré d'urgence.

M. Meylan répond que cette installation tient pour l'instant mais les risques de pannes augmentent avec le temps.

Un commissaire en conclut qu'il serait donc bien de pouvoir agir l'année prochaine.

M. Meylan répond par l'affirmative en disant que cela doit être fait dans le respect du débat démocratique du Conseil municipal.

Un commissaire rappelle qu'ils sont, sur le plan mondial et européen, dans une situation très difficile avec une menace de la Russie de couper le gaz. Il demande donc comment ils évaluent cette situation.

M^{me} Cerda répond que tout n'est pas résolu puisqu'ils ne seront pas 100% renouvelables mais que toute la partie du process industriel basculera de l'électricité au gaz. Cependant, elle souligne que les axes de travail sont toujours les mêmes: c'est-à-dire d'une part et d'abord une réduction des besoins et d'autre part un travail sur la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables, comme le biogaz. Par exemple, les Conservatoire et jardin botaniques (CJBG), très grand consommateur de la Ville de Genève, sont aujourd'hui 100% renouvelables car ils ont une charge résiduelle en biogaz de 20%.

Une commissaire rappelle qu'ils ont étudié il y a deux ans la possibilité d'avoir des solutions qui soient plus proches du bio, de l'environnement et de l'humusation. Elle demande donc si la réflexion a évolué et si une idée proche de ces réflexions peut s'intégrer dans cette rénovation.

M^{me} Kitsos répond qu'il faudrait un changement légal pour que cela puisse se faire, et il faudrait ensuite pouvoir étudier ce qui est faisable selon différents modèles.

M^{me} Humbert-Droz ajoute qu'une étude a été mandatée avec le SEVE pour étudier la qualité de leurs sous-sols et deux bureaux ont déjà fait une recommandation. De ce fait, ils comptent lancer un projet de vote pour des tests de «green burrial», c'est-à-dire une inhumation à moindre profondeur car les analyses ont montré que l'inhumation à 1,7 m de profondeur comme imposée par la loi n'est pas du tout favorable à la décomposition des corps. Ils réaliseront donc des tests afin que l'inhumation se fasse entre 0 et 60 cm.

Une commissaire a une question concernant les chapelles et se souvient de la mauvaise qualité du son lors des cérémonies. Elle demande donc si quelque chose sera fait pour améliorer cet aspect.

M. Meylan répond par l'affirmative.

Un commissaire insiste aussi sur le fait que ce projet a un côté patrimonial, signifiant qu'il n'est pas envisageable de tout démolir pour atteindre la perfection en termes d'acoustique. Cependant, ils sont accompagnés et travaillent sur la nouvelle façon de faire des cérémonies, avec l'intégration d'éléments sonores et vidéo.

Le président demande comment s'explique l'augmentation du taux de crémations dans le temps.

M^{me} Humbert-Droz répond que l'augmentation s'est faite de manière progressive, atteignant désormais un taux de 85% environ, un peu moins que la moyenne suisse qui est de 95% car il y a beaucoup de confessions qui promeuvent l'inhumation. C'est en effet une augmentation qui s'est faite de manière très régulière avec le concile Vatican II de 1963 qui a autorisé les incinérations pour les catholiques, ce qui a mené à une augmentation plus forte depuis les années 70-80.

Le président demande s'il y a une différence de coûts entre l'inhumation et l'incinération.

M^{me} Humbert-Droz répond que cela revient au même.

Un commissaire aimerait premièrement dire que tout le monde connaît cet endroit et précise qu'il n'y est jamais allé par peur. Cependant, il s'est déjà rendu

une seule fois à un enterrement en France et demande s'il existe à Genève des salles où les visiteurs peuvent venir à n'importe quel moment comme il a pu l'observer en France.

M^{me} Humbert-Droz répond que 18 chambres mortuaires seront mises à disposition pour un accès 24h/24 avec des badges.

Un commissaire salue aussi le silence que tout le monde a su garder durant cette présentation.

Le président aimerait avoir plus de précisions sur l'organisation de ce tournus.

Un commissaire répond que la personne qui aurait pu faire une démonstration n'est pas présente ce soir mais il tentera d'expliquer ce point au mieux. Il y a actuellement trois fours avec de la place pour quatre, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas cesser l'activité de crémation. Il faut qu'il y ait toujours deux fours en fonction en procédant par un jeu de dominos. Il précise qu'il ne sera cependant pas possible de maintenir le reste des fonctions car tout est désuet et sera remplacé, ce qui implique de devoir vider l'ensemble des usages durant les travaux, d'où la construction d'un centre provisoire. Enfin, il précise que l'administration sera déplacée.

Le président demande ce qu'il en est au niveau des chapelles.

M^{me} Humbert-Droz répond que les chapelles de l'Ange et de Camoletti se trouvant dans le cimetière Saint-Georges seront exploitées, ainsi que la chapelle des Rois.

Un commissaire demande si ce projet aura un impact sur les autres cimetières genevois comme celui de Châtelaine. Plus précisément, il demande s'il sera possible de trouver des chambres mortuaires dans d'autres cimetières.

M^{me} Humbert-Droz répond que le cimetière de Châtelaine a été rénové en 2016-2017 et dispose d'une chambre mortuaire avec une chapelle annexe. Elle ajoute que la chapelle des Rois sera très certainement utilisée de manière beaucoup plus intense qu'actuellement.

Un commissaire commente que c'est un lieu qu'elle connaît bien et demande ce qu'il adviendra de l'accompagnement musical dans la chapelle B de Saint-Georges étant donné que ce lieu dispose d'orgues de qualité. Ensuite, elle demande s'ils comptent aussi valoriser la participation des organistes professionnels plutôt que de jouer trop de musiques enregistrées, notamment de la musique d'orgue préenregistrée qui nuit évidemment à la condition des artistes.

M^{me} Humbert-Droz répond que l'orgue sera toujours proposé à la chapelle des Rois. Les deux orgues des chapelles A et B seront conservés voire entretenus ou

rénovés. Concernant la promotion des orgues, c'est une proposition qui est faite systématiquement aux familles mais il est vrai que ces dernières sont de moins en moins intéressées par de la musique d'organistes.

Une commissaire la remercie pour ses réponses.

Une commissaire demande s'ils ont connaissance de personnes qui ont fait des choix différents et éthiques au niveau des entreprises de pompes funèbres ou si cette question est réglée par la loi.

M^{me} Humbert-Droz répond qu'il y a quatre entreprises de pompes funèbres à Genève, la 4^e et la plus récente s'orientant plutôt vers la problématique écologique. La loi cantonale ne parle cependant pas de la promotion de sépultures écologiques, mais elle lui assure qu'ils travaillent dessus afin de proposer des formules plus écologiques car il y a des demandes régulières de la part du public.

M^{me} Kitsos ajoute que les matériaux utilisés aujourd'hui sont différents étant donné qu'ils ne contiennent par exemple plus de synthétique.

M^{me} Humbert-Droz acquiesce et ajoute à son tour qu'ils proposent aussi des cercueils locaux en bois naturel et sans peinture. Enfin, l'intérieur du tissu, appelé aussi le capiton, est 100% biodégradable et coton.

Une commissaire demande si ces personnes sont incinérées avec leurs cercueils.

M^{me} Humbert-Droz répond par l'affirmative.

Une commissaire demande s'il y a une obligation légale de brûler les cercueils.

M^{me} Humbert-Droz répond que la loi prévoit une obligation pour l'inhumation. Elle ajoute que le crématoire électrique a premièrement besoin du cercueil en bois pour favoriser la combustion, mais il est aussi question d'éthique car il paraît peu éthique de recevoir un défunt sans son enveloppe pour le mettre dans le four. Il est cependant tout à fait possible d'utiliser d'autres matériaux comme de l'osier ou du carton mais il faudra effectuer des tests.

Une commissaire demande ensuite si leurs plans de récupération de chaleur seront les mêmes s'ils arrêtent de brûler les défunts avec leurs cercueils.

M^{me} Cerda répond que le bois constitue en effet une charge thermique et moins de chaleur sera évacuée le cas échéant. Les capacités de récupération sont très importantes mais tout dépend aussi des cadences.

Discussion et vote

Le président revient sur la proposition d'un commissaire et demande s'il veut auditionner l'ACG.

Un commissaire répond que l'autorisation de construire a déjà été donnée, alors demander l'audition de l'ACG serait tentant mais non utile. Il proposera cependant une recommandation.

Une commissaire a une proposition de recommandation pour que M^{me} Kitsos fasse le maximum pour obtenir un financement par les autres communes.

Un commissaire propose alors une interpellation écrite à destination de M^{me} Kitsos afin qu'elle demande à l'ACG si un financement serait possible.

Une commissaire est d'accord car l'argument historique n'est selon elle pas pertinent.

Une commissaire propose d'attendre d'avoir cette information avant de voter mais que cela se fasse avant la prochaine séance.

Un commissaire proposera une interpellation s'ils n'ont pas eu de réponse au moment du vote.

Séance du 7 décembre 2022

Le président n'a pas encore eu de réponses à ses questions et propose une recommandation pour que les services vérifient la possibilité d'une participation financière du Canton et des communes.

Vote sur la recommandation du président

Oui à l'unanimité.

La commission est favorable à un vote final.

Vote sur la proposition PR-1525

Oui à l'unanimité.